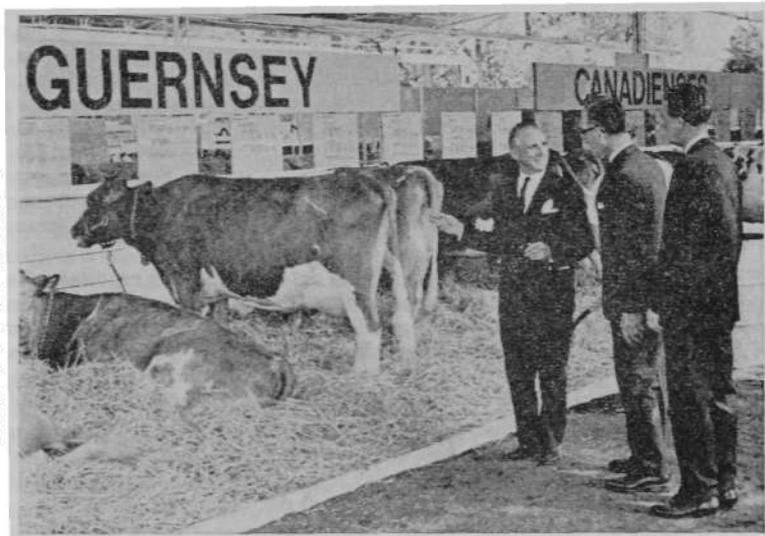


Commission des expositions du gouvernement canadien.—La Commission organise, réalise et administre tous les envois canadiens aux foires et expositions auxquelles participe le gouvernement canadien à l'étranger. Elle conseille aussi les exposants privés et leurs agents relativement à la meilleure façon de présenter les produits canadiens aux foires et prépare sur demande des étalages pour les ministères et organismes du gouvernement. Elle est chargée des foires et des expositions internationales qui se tiennent au Canada sous commandite du gouvernement canadien.

Les vaches laitières canadiennes de race ont été fort remarquées à deux expositions de bétail tenues au Mexique vers la fin de 1966. La participation canadienne était organisée par le ministère du Commerce dans le dessein de favoriser les exportations et faisait suite à des expositions semblables en France et en Yougoslavie.



L'Office de tourisme du gouvernement canadien.—L'Office a pour fonction d'encourager le tourisme vers le Canada et de coordonner les efforts entrepris dans ce sens par les provinces, les sociétés de transport et les associations de tourisme nationales, régionales et locales. Il se charge de vastes campagnes de publicité touristique à l'étranger, fournit de la documentation publicitaire aux journaux, aux revues, à la radio et à la télévision des pays étrangers et répond annuellement à quelque 1,500,000 demandes de renseignements émanant de visiteurs éventuels. L'Office a des bureaux à New York, Chicago, San Francisco, Minneapolis, Los Angeles, Boston, Philadelphie, Cincinnati, Rochester, Indianapolis, Cleveland, Détroit et Seattle, tous aux États-Unis, ainsi que des représentants à Londres, Francfort, Amsterdam, Mexico, Tokyo et Sydney (Australie).

Société d'assurance des crédits à l'exportation.—Constituée en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, 1944 (S.R.C. 1952, chap. 105 modifié), la Société est dirigée par un Conseil d'administration qui comprend le sous-ministre du Commerce et le sous-ministre des Finances. Elle exerce son activité dans deux domaines, soit l'assurance des crédits à l'exportation et le financement, à long terme, des exportations.

L'assurance est disponible à toutes personnes ou sociétés faisant affaires au Canada et vise les ventes d'exportation consenties aux conditions ordinaires de crédit. Elle protège contre les risques que comportent l'exportation, la fabrication, le traitement et la distribution des marchandises, ou la prestation de services en matière de construction, en matière de génie, etc. Les principaux risques couverts comprennent: l'insolvabilité ou le défaut prolongé de payer de la part de l'acheteur; les restrictions concernant le change dans le pays de l'acheteur et empêchant le transfert des fonds au Canada; l'annulation du permis d'importation ou d'exportation ou l'imposition de restrictions à l'importation ou l'exportation de marchandises antérieurement exemptes de restrictions; le déclenchement d'une guerre entre le pays de l'acheteur et le Canada, ou d'une guerre, d'une